

...le rapport d'information

# COMPÉTITIVITÉ : UNE URGENCE POUR REDRESSER LA FERME FRANCE

## 1. LA FERME FRANCE DÉCROCHE

### A. LA FRANCE : UNE PUISSANCE AGRICOLE QUI DÉCLINE DE PLUS EN PLUS

À l'heure où le commerce international de produits agroalimentaires n'a jamais été aussi dynamique, **la France est l'un des seuls grands pays agricoles dont les parts de marché reculent** : elle est passée de deuxième à cinquième exportateur mondial en vingt ans. Son excédent commercial, en retrait, n'est plus tiré que par l'effet prix des exportations, surtout des vins et spiritueux, et non par les volumes. En parallèle, **les importations alimentaires en France explosent** : elles ont doublé depuis 2000 et représentent parfois plus de la moitié des denrées consommées en France dans certaines familles. **La France, « grenier de l'Europe », est désormais déficitaire avec l'Union européenne en matière alimentaire depuis 2015. Hors vins, elle est même déficitaire avec le monde entier.**

Plus inquiétant encore : **le potentiel productif agricole s'érode d'année en année** par une baisse du nombre d'exploitations, une chute de la surface agricole utile en cultures et un plafonnement des rendements. La productivité de l'agroalimentaire, faute d'investissements suffisants compte tenu de la guerre des prix, est également en berne. Doit-on alors craindre que la France ne soit plus qu'une « puissance agricole moyenne » ?

### B. DES FERMES DE MOINS EN MOINS COMPÉTITIVES

**2/3 de ses pertes de marché proviennent de sa perte de compétitivité.** Mise en tension par une plus grande concurrence internationale, la France décroche notamment en raison de :

- la **hausse des charges des producteurs** en raison de ses coûts de main d'œuvre, de surtranspositions trop nombreuses, d'une fiscalité trop lourde... ;
- une **productivité en berne** liée à des manques d'investissements, principalement dans l'agroalimentaire, et d'un **effet taille d'exploitation**, la Ferme France ayant choisi un modèle familial loin des pratiques de ses concurrents directs en Europe ;
- une **faible défense par l'État** dans les accords de libre-échange ;
- un **climat politico-médiatique** qui vitupère un modèle agricole pourtant le plus vertueux du monde, en critiquant par exemple la taille moyenne de nos exploitations, pourtant très inférieure à celles de nos concurrents.

## 2. QUAND LA MODE DE LA MONTÉE EN GAMME POUR TOUS S'AVÈRE ÊTRE UN MAUVAIS CALCUL

### A. LE « TOUT MONTÉE EN GAMME » : UN CHOIX QUI VISAIT À COMPENSER LA PERTE DE COMPÉTIVITÉ

La stratégie suivie par la majorité gouvernementale, depuis le discours de Rungis du président de la République de 2018 pour lutter contre cette perte de compétitivité au long cours, s'inscrit dans la lignée des politiques agricoles françaises menées depuis la fin des années 1990 : **puisque les produits français ne sont plus compétitifs, il faut qu'ils montent en gamme pour atteindre des marchés de niche plus rémunérateurs.** Cela s'est traduit par une politique agricole à deux faces : d'un côté, **une hausse des charges des agriculteurs**, afin de contraindre aux transitions environnementales (surtranspositions, hausse de la fiscalité productive, augmentation du coût des intrants avec la loi Egalim). D'un autre côté, en contrepartie, une politique législative axée sur le rééquilibrage des relations commerciales avec la grande distribution dans le but de **recentrer la production agricole sur le marché intérieur**, mieux rémunéré. Rien d'étonnant, alors, à ce que le promoteur de cette politique axée sur le tout haut de gamme ait promu, en même temps, la signature d'**accords de libre-échange**, dès lors que, trompé par le mirage d'une nourriture française « premium »

préservée dans ces accords, l'État estimait obtenir de nouveaux marchés de niche à l'exportation (CETA, négociations sur le Mercosur ou avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande...). Autrement dit : on prône une montée en gamme de l'agriculture française et de l'autre, on laisse entrer des produits « cœur de gamme » plus facilement.

**« On connaît les résultats de la loi Egalim : nuls pour les recettes des paysans, négatifs sur leurs charges. Depuis 2017, la politique agricole française a le même bilan. »**

## B. UNE POLITIQUE QUI, GÉNÉRALISÉE À L'ENSEMBLE DE L'AGRICULTURE, CONDUIT À UNE IMPASSE

Quelques années plus tard, que constate-t-on ? **L'agriculture française poursuit la lente érosion de son potentiel productif.** Si la montée en gamme n'est pas une mauvaise solution pour certaines filières organisées ou certains produits ciblés, **prise dans son ensemble et sans être accompagnée d'une politique de compétitivité, elle aboutit à mettre la France agricole dans une impasse.** Trois exemples le démontrent.

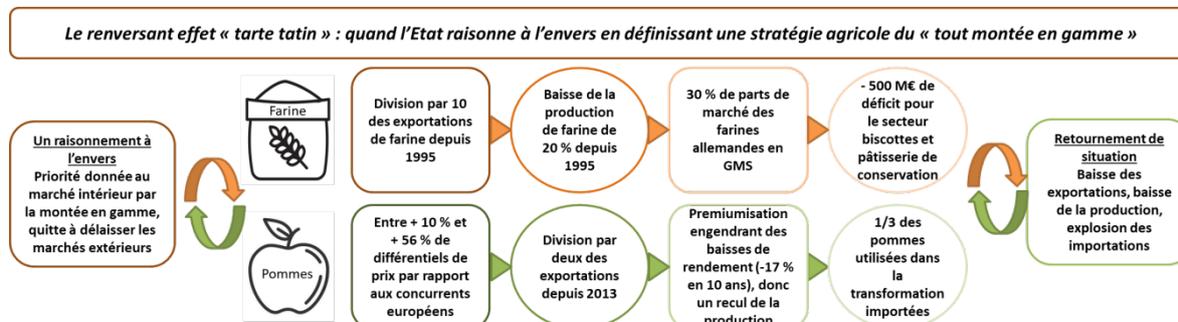
### 1 - L'absence de politique de compétitivité troue le portefeuille des agriculteurs et mite la filière laitière : c'est « l'effet emmental »

Faute de politique de compétitivité, le monde agricole, désirant maintenir ses parts de marché, se résigne à payer le différentiel de prix en diminuant le revenu des agriculteurs, fragilisant ainsi toute une filière. C'est l'effet « emmental », que subit la filière lait. Si la laiterie française est forte à l'export, elle ne le doit qu'à la faiblesse des revenus de ses éleveurs. Faisant peu appel à de la main d'œuvre salariée pour limiter leurs charges, les exploitants agricoles travaillent plus de 60 heures par semaine sans s'octroyer un salaire suffisant. La France fait de la baisse des revenus de ses agriculteurs la source de sa compétitivité quand l'Allemagne le fait par des gains de productivité. Cette situation rogne petit à petit la résilience d'une filière d'ores et déjà confrontée à une décapitalisation de son cheptel ainsi qu'à une baisse du nombre de nouveaux installés.



### 2- Quand l'Etat veut se concentrer sur son marché intérieur par la montée en gamme et ouvre finalement ses portes aux importations : le renversant effet « tarte tatin »

Pour contrer cet effet « emmental » de baisse du revenu, les producteurs français peuvent être tentés de monter en gamme en se recentrant sur le marché intérieur, plus rémunérateur, quitte à réduire les exportations. En favorisant cela, l'État raisonne à l'envers. En réalité, par un renversement de situation, l'effet tarte tatin, applicable à la farine et à la pomme démontre qu'avec une telle stratégie les exportations baissent, mais les importations explosent, les produits étrangers plus compétitifs conquérant le « cœur de gamme » de la consommation.



### 3 – Vers une agriculture française qui se focalise sur le « repas du dimanche », en passe de devenir inaccessible à de nombreux Français pour les repas du quotidien ?

D'effet « emmental » en effet « tarte tatin », les producteurs sont enfin menacés de connaître l'effet « repas du dimanche », que connaissent les filières tomate et poulet, les produits français étant servis en de plus en plus rares occasions, laissant la place aux produits importés pour les repas du quotidien, en restauration hors foyer ou dans les plats transformés des familles les plus modestes.



consommé en France est importé, dont près de ¼ dans les plats transformés ou dans les restaurants



Augmentation des importations de tomates cerises marocaines par rapport à 1995

**Le poulet ne parvient plus à répondre à la demande française de filets de poulet à la coupe.** Les importations ont quadruplé en 20 ans. En même temps, la consommation de poulet labellisé plafonne. Tout se passe comme si les Français consommaient un bon poulet du dimanche par mois, labellisé et produit en France, tout en acceptant de manger tous les jours du filet de poulet importé, issu d'élevages plus compétitifs.

**Les producteurs de tomates se spécialisent dans des niches où la concurrence vient progressivement...les dénicher.** Après avoir connu une division de la production de sauce tomate par quatre entre 1997 et 2007 (85 % d'importations en 2021), la filière tomate a voulu échapper à la concurrence marocaine en se spécialisant dans la production de tomates cerise, abandonnant ainsi le marché cœur de gamme aux tomates importées (qui ont aujourd'hui 30 % de parts de marché). Sauf que les importations de tomates cerise marocaines sont passées de 300 tonnes en 1995 à 70 000 tonnes. Les producteurs ont trouvé une nouvelle segmentation sur les tomates « anciennes », plus chères pour le consommateur, quitte à voir la production française se réduire par une baisse des rendements.

### C. LA FRANCE AU RISQUE D'UNE CRISE DE SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE ET D'UNE CRISE DE POUVOIR D'ACHAT

Cette politique du « tout montée en gamme » fait naître deux risques majeurs :

- une **déconnexion totale de l'agriculture française avec les attentes de tous les consommateurs**, touchée par une crise du pouvoir d'achat qui s'aggrave de jour en jour en raison de l'inflation alimentaire ces derniers mois. Or qui dit montée en gamme, dit hausse des prix des denrées françaises, pour que l'agriculteur voit ses surcoûts compensés *a minima*. Est-il dès lors tenable de proposer d'accélérer cette montée en gamme ? **Le risque majeur serait de réserver la consommation de produits français à ceux qui peuvent se le permettre, tout en condamnant les plus modestes à ne s'alimenter qu'avec des produits importés.** La situation de surproduction connue depuis deux ans par les producteurs bio le démontre : les consommateurs n'ont pas un pouvoir d'achat illimité, entraînant de nombreuses déconversions des producteurs faute de débouchés pourtant promis par l'État.

- une **crise majeure en matière de souveraineté alimentaire**, à l'heure où la guerre russo-ukrainienne rappelle toute l'importance géostratégique de l'arme agricole. La tendance à la réduction du potentiel productif agricole est préoccupante. Renommer le ministère de l'Agriculture est une chose : corriger le tir en est une autre.

### 3. METTRE LE PAQUET POUR RETROUVER LA COMPÉTITIVITÉ DE LA FERME FRANCE D'ICI 2028

Sans contester l'intérêt de stratégies de montée en gamme ciblées, la commission considère que la priorité doit aller à un « **choc de compétitivité** » pour remonter la pente.

Axe 1 - Faire de la compétitivité de la Ferme France un objectif politique prioritaire en nommant un haut-commissaire chargé du pilotage d'un plan « Compétitivité 2028 »	
Axe 2 – Maîtriser les charges de production pour regagner de la compétitivité prix	Priorité 1 : Faire de l'administration un partenaire, et non un frein à la compétitivité <ul style="list-style-type: none"> <li>- Donner corps au principe « <b>Stop aux surtranspositions</b> » en donnant la mission au Conseil d'État de les identifier dans ses avis consultatifs, en rendant obligatoire le chiffrage gouvernemental du surcoût induit et en dotant le haut-commissaire susmentionné d'un pouvoir d'injonction d'y mettre fin</li> <li>- Garantir une prise en compte des effets de bord liés à l'absence d'alternatives dans le cadre de l'interdiction d'une substance active par le biais d'une analyse « bénéfices-risques environnementaux et sanitaires » en matière agricole en modifiant les missions de l'Anses</li> </ul>
	Priorité 2 : <b>Réduire le coût de la main d'œuvre</b> en agriculture et dans l'agroalimentaire sans détériorer l'attractivité salariale de la filière : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire les charges sociales sur les travailleurs saisonniers agricoles en pérennisant le dispositif dit "TO-DE", en l'étendant à certains secteurs, en sortant les entreprises agroalimentaires saisonnières de l'application du bonus-malus sur les contrats courts</li> <li>- Activer tous les leviers pour résoudre les problèmes d'embauche du secteur : tourner davantage l'enseignement agricole vers les métiers de l'agroalimentaire, réformer la politique d'accueil des travailleurs saisonniers étrangers dans le</li> </ul>

	<p>domaine agricole (modalités d'accueil et conditions de travail décentes), renforcer le fléchage des Français en recherche d'emplois vers des métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire (par l'incitation et, dans le cadre de la réforme du conditionnement du versement du revenu de solidarité active proposée par le Gouvernement, en considérant les emplois agricoles et agroalimentaires comme des métiers d'intérêt général)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Doper les investissements en mécanisation par un suramortissement ou un crédit d'impôt</li> </ul> <p><b>Priorité 3 : Préférer l'usage de la carotte plutôt que du bâton</b> pour accélérer les transitions environnementales, en faisant un bilan des mesures pénalisantes prises ces dernières années pour, le cas échéant, en corriger les effets de bord</p> <p><b>Priorité 4 : Ne pas saper nos atouts en termes de compétitivité prix</b> par excès de zèle dans les prochains dossiers législatifs (préserver notre compétitivité sur le foncier dans la loi d'orientation agricole) et en mettant en œuvre un plan de résilience de l'agriculture et de l'agroalimentaire face à la crise énergétique, dès lors qu'ils sont des secteurs prioritaires</p> <p><b>Priorité 5 : Faire du levier fiscal un atout en matière de compétitivité</b> en préservant l'avantage fiscal sur le gazole non routier agricole et en baissant les taxes de production (TFNB, actualisation des seuils d'exonération de taxes, hausse du plafond de la dotation pour épargne de précaution)</p>
<p><b>Axe 3 – Relancer la croissance de la productivité de la Ferme France en faisant de la France un champion de l'innovation dans le domaine environnemental</b></p>	<p><b>Priorité 1 :</b> Faire de la France un <b>champion de l'innovation en matière environnementale</b> en prolongeant le volet « 3ème révolution agricole » du plan France 2030, en réformant la recherche agricole pour la mettre au service des besoins techniques des agriculteurs et en promouvant la recherche sur les <i>new breeding techniques</i></p> <p><b>Priorité 2 : Doper l'investissement en agriculture</b> en faveur de la productivité et du renouvellement de l'appareil productif par une <b>simplification des conditions d'extension ou d'installation des sites de production</b>, par un <b>plan de relance productif</b> de grande ampleur, encouragé par un <b>suramortissement ou un crédit d'impôt</b></p> <p>Pour lutter contre la hausse des taux, créer un « <b>livret Agricole</b> », permettant aux épargnants français d'aider leur agriculture à investir durablement dans une période de nature à mettre en péril les investissements et les reprises d'exploitation</p> <p><b>Priorité 3 :</b> Lutter contre les effets du changement climatique sur les exploitations pour limiter les pertes en cas d'aléas par un <b>investissement massif dans des moyens techniques de lutte contre les aléas</b>, par le développement du stockage de l'eau et par une <b>application stricte de la loi de réforme de l'assurance récolte</b>, amenée à évoluer par une refonte nécessaire du <b>système de la moyenne olympique</b></p>
	<p><b>Priorité 1 :</b> À l'extérieur, conquérir de nouvelles parts de marché en <b>réformant le soutien à l'export</b> et en s'appuyant davantage sur l'image de la <b>marque France à l'international</b></p> <p><b>Priorité 2 :</b> Sur le marché intérieur, reconquérir l'assiette des Français par une <b>modification profonde de la réglementation européenne relative aux étiquetages</b>, par une <b>politique de contrôles sur les tromperies plus stricte</b> et par la <b>promotion d'une alimentation plus locale dans les cantines</b></p> <p><b>Priorité 3 :</b> Dans tous les cas, dire non à la décroissance agricole sous-jacente à la stratégie « <i>Farm to fork</i> » en proposant d'amender cette dernière au niveau européen</p>
	<p><b>Axe 5 - Protéger l'agriculture française de la concurrence déloyale par la promotion de clauses miroirs réellement contrôlées grâce à une démultiplication des contrôles des denrées alimentaires importées et par une actualisation des outils déjà en vigueur de protection aux importations, comme les valeurs forfaitaires à l'importation</b></p>



**Sophie Primas**

Présidente

Sénateur  
des Yvelines  
(Les Républicains)



**Laurent Duplomb**

Rapporteur

Sénateur  
de la Haute-Loire  
(Les Républicains)



**Pierre Louault**

Rapporteur

Sénateur  
d'Indre-et-Loire  
(Union centriste)



**Serge Mérillou**

Rapporteur

Sénateur  
de la Dordogne  
(Socialiste,  
écologiste  
et républicain)

COMMISSION  
DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES  
[http://www.senat.fr/commission/affaires\\_economiques/index.html](http://www.senat.fr/commission/affaires_economiques/index.html)

Téléphone : 01.42.34.23.20

